

<https://www.snetap-fsu.fr/Conference-Travail-et-Retraites-le-compte-rendu-de-la-FSU.html>



Conférence Travail et Retraites

: le compte-rendu de la FSU

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : jeudi 6 novembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Une première réunion plénière a eu lieu ce mardi 4 novembre 2025. Elle visait à présenter la méthode en présence des ministres du Travail et de la Fonction publique, du Président du CESE Thierry Beaudet, de l'animateur de la conférence Travail et Retraites J.D. Combrexelles ainsi que des deux « garants », P. Ferracci et A-M. Couderc.

Le véritable démarrage est prévu fin novembre ou début décembre par une plénière et la Conférence durera jusqu'à l'été 2026, avec trois plénières d'un matinée et des ateliers distinguant le public et le privé. En cours de réunion le MEDEF a annoncé qu'il ne participerait pas.

Si un accord se dessinait il pourrait être traduit dans la loi mais l'objectif affiché n'est pas d'arriver à un accord interprofessionnel ni de procéder à une négociation, mais d'explorer de façon ouverte les enjeux liés au travail, à l'emploi et aux retraites pour éclairer différents scénarios qui pourront ensuite éclairer le débat public.

Nous avons salué la décision prise d'associer d'emblée les organisations représentatives du public aux travaux et rappelé la faute politique qu'avait été le « conclave », à la fois parce qu'il infligeait un camouflet aux 5,8 millions d'agent·es publics, mais aussi parce que le sujet des retraites est par essence un sujet d'intérêt général. En témoigne l'injustice de mesures pour les femmes du privé qui n'ont à ce jour aucune transposition pour les femmes fonctionnaires.

L'enjeu est bien le niveau de vie que nous voulons collectivement assurer aux travailleurs·ses à la retraite. Si les règles organisant les retraites du public et du privé sont distinctes, elles le sont justement pour assurer l'égalité, et par conséquent la plupart des sujets sont communs et doivent être traités comme tels.

Trois exemples à l'appui pour illustrer ce caractère commun des enjeux liés aux retraites :

- les conditions d'âge et de durée pour obtenir une retraite à taux plein sont les mêmes pour les agent·es du public et du privé, nous devons en parler ensemble ;
- les droits familiaux et conjugaux, au sujet desquels nous attendons un rapport du COR en novembre et qui ont un rôle majeur à jouer contre les inégalités entre les femmes et les hommes, eux aussi, doivent être traités ensemble et il faut en particulier enfin prendre en compte la situation des femmes fonctionnaires ;
- la véritable révolution sociale que constitue l'allongement de la durée d'étude et donc le décalage de la validation du premier trimestre de capitalisation qui concerne tout autant le privé et le public.

C'est un progrès majeur qui bénéficie à l'ensemble de la société et qui a une incidence importante sur le montant des retraites et des pensions, et conséquemment sur l'âge de départ, sans jamais être pris en compte.

Si nous partageons l'importance donnée aux questions du travail et de l'emploi et la proposition de traiter de ces sujets, nous avons aussi mis en garde contre une stratégie qui conduirait à traiter de ces sujets en lieu et place des questions centrales sur les retraites, comme cela a pu être le cas par le passé comme sur la pénibilité, ou encore à proposer des mesures sur le travail et l'emploi en compensation de la difficulté du travail et du recul de l'âge de départ à la retraite, contre lequel nous continuons de nous élever.

Parler du travail doit permettre de parler de l'enjeu central des salaires et de la part socialisée, et notamment des

salaires des femmes. Nous voulons aussi que soient abordées les problématiques de l'usure professionnelle, des fins de carrière, des temps partiels et d'une manière générale des conditions de travail.

Nous avons aussi porté la nécessité d'aborder le sujet du financement du modèle par répartition qui passe par l'augmentation des taux de cotisation, la fin des exonérations et l'élargissement des assiettes de cotisation. Pour la [FSU](#) il ne peut être question ni de système à points, ni de capitalisation mais bien de renforcer la répartition, pilier de la solidarité intergénérationnelle et du contrat social.

La FSU est donc disponible pour travailler sérieusement l'ensemble des sujets afin que le processus aboutisse à des mesures d'amélioration réelles de la vie des agent·es actif·ves et retraité·es. Elle restera vigilante sur la méthode et les sujets abordés, ainsi que sur le respect de la démocratie sociale contre toute tentative d'instrumentalisation politique.

Elle appelle enfin les agent·es de la fonction publique, titulaires et contractuel·les, actifs et retraité·es, à rester informé·es de l'avancée des travaux, et à se mobiliser pour peser dans les discussions, sur le budget de l'État, sur le financement de la Sécurité Sociale et sur les discussions sur les retraites.

Bagnolet 5 novembre 2025